



VŒUX D'ARTISTES
DES COULEURS CONTRE LA DOULEUR

APPEL A CANDIDATURE 2020

Chers Amis Artistes,

L'exposition-vente 2020, rendez-vous annuel de VŒUX D'ARTISTES, aura lieu la 2^{ème} quinzaine du mois de novembre 2020 à la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art de Marseille.

VŒUX D'ARTISTES, association loi 1901, créée en 1994, a un double objectif :

- Offrir des moments de bien-être pour améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de la Timone de Marseille.
- Promouvoir des artistes contemporains en les rendant accessibles à tous par l'acquisition d'œuvres uniques et originales.

Vous trouverez, ci-après (page 5), le dossier complet de candidature à nous renvoyer impérativement avant le 15 avril 2020.

Vous pouvez également le télécharger sur notre site www.voeuxdartistes.org

Nous vous recommandons de lire attentivement les modalités de participation.

Nous serions très heureux de vous compter parmi les artistes 2020,

Bien artistiquement.

L'Equipe VŒUX D'ARTISTES
vdapaca@gmail.com



CANDIDATURE 2020

■ Informations Générales

La sélection est ouverte aux artistes contemporains régionaux, nationaux et internationaux, de toutes notoriétés, tendances et techniques.

Les artistes sont invités à proposer des œuvres au format 20x20 cm, uniques, originales et non reproductibles (sauf pour les photographies voir page 4).

L'inscription se fait par l'envoi d'un dossier de candidature complet qui devra nous parvenir au plus tard le **15 avril 2020**.

La sélection des artistes est assurée par un jury indépendant, différent chaque année et composé de professionnels de l'art (artistes, galeristes, enseignants, commissaires-priseurs, collectionneurs, journalistes...).

Le jury se réunira début mai 2020.

Les conclusions du jury seront envoyées aux artistes par mail.

Lors de l'exposition, les œuvres seront classées par ordre alphabétique du nom de leur auteur.

Chaque œuvre sera vendue encadrée au prix de 120 euros, 50 euros seront reversés à l'artiste.



■ **Règlement Général**

Chaque artiste sélectionné s'engage à remettre avant le **15 septembre 2020** :

- **Pour les peintres** : 12 œuvres uniques

Les œuvres proposées doivent être dans le même esprit artistique que celles présentées lors de la sélection.

- **Pour les photographes** : 12 clichés maximum

Les tirages doivent être tirés dans un laboratoire professionnel.

Lors de l'exposition, chaque photo vendue pourra être tirée 5 fois maximum.

Toutes les œuvres doivent comporter impérativement au verso les informations suivantes :

- **Le nom et prénom,**
- **Le titre de l'œuvre,**
- **L'année et,**
- **La technique utilisée.**

Pour participer à l'exposition-vente de novembre 2020, les artistes sélectionnés par le jury doivent régler une **cotisation de 30 euros par chèque ou espèces**. Cette adhésion ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66%** régie par l'article 200 du Code Général des Impôts.

Après l'enregistrement des factures de ventes en comptabilité, **chaque artiste recevra un chèque correspondant à la vente effective de ses œuvres au plus tard le 30 janvier 2021.**

La liste des acquéreurs sera remise à l'artiste lui permettant ainsi de contacter ses nouveaux collectionneurs.



■ Dossier de candidature

Il doit nous parvenir complet **avant le 15 avril 2020** dans une chemise cartonnée 21x29.7 cm avec élastiques aux angles, **et doit comprendre** :

■ 2 œuvres

Pour les peintres : Oeuvres uniques, originales et non reproductibles au format 20x20 cm (sans marge), d'une épaisseur inférieure à 1.5 cm et représentatives de l'ensemble de celles qui seront présentées lors de l'exposition.

Pour les artistes qui travaillent sur un support lourd, prévoir impérativement une accroche au dos adaptée au poids.

Pour les photographes : Tirages au format 20x20 cm, tirés dans un laboratoire professionnel, avec une marge de 5 mm (*au-delà des 20x20 cm*) nécessaire pour l'accrochage lors de l'exposition.

Le support doit être léger et ne pas excéder 2 mm d'épaisseur.

Afin de protéger au mieux les photos lors des manipulations, elles doivent être insérées dans des pochettes plastiques.

Toutes les œuvres doivent obligatoirement comporter au dos le nom, le prénom, le titre, l'année et la technique utilisée.

Les œuvres des artistes sélectionnés seront conservées jusqu'à l'exposition, celles des artistes non retenus seront renvoyées après le passage devant le jury, dans les meilleurs délais.

- **Quelques photos de vos travaux récents** seraient les bienvenues mais pas de book.
- **Votre CV** actualisé avec téléphone et adresse mail.
- **Une enveloppe bulle (ou colis) prenant en compte la fragilité des œuvres, suffisamment affranchie et libellée à votre adresse.**
Nous vous recommandons vivement de prévoir un retour en envoi suivi. La responsabilité de l'Association VŒUX D'ARTISTES ne pourra pas être mise en cause pour les erreurs d'acheminement des dossiers non affranchis en envoi suivi.
- **La fiche d'informations (page 5) dûment remplie** en lettres capitales et collée sur votre dossier (*collée sur la chemise cartonnée*).

Votre dossier devra nous parvenir



Par expédition postale à l'adresse suivante :
VŒUX D'ARTISTES – BP 10117 – 13267 Marseille Cedex 08

Ou



Par dépôt au bureau de l'Association, le mardi entre 14 h 30 et 17 h
Business Lounge 2^{ème} étage / 395 Rue Paradis / 13008 Marseille

Aucun envoi en recommandé ou chrono-post n'est accepté.

L'association décline toute responsabilité pour les dégâts causés lors des transports.



VOEUX D'ARTISTES
DES COULEURS CONTRE LA DOULEUR

FICHE D'INFORMATIONS

A COMPLETER LISIBLEMENT EN LETTRE CAPITALES

A COLLER SUR LE DOSSIER

PEINTURE PHOTOGRAPHIE AUTRES (à préciser) _____

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

NATIONALITE _____

TEL PORTABLE _____

(de préférence)

TEL. FIXE _____

EMAIL _____

(obligatoire)

SITE WEB _____

Fait à _____ LE _____ SIGNATURE